

13 Thermidor an 10^e — Aujourd'hui treize Thermidor l'an dix de la République Française; En
 Designation des
 Conscrits de l'an
 10^e par la Commune
 de Combieu

verts des dispositions de l'art. 3^e de l'arrêté du préfet du département de la Sarthe et
 Du 27 Messidor dernier, et de la circulaire du Maire de cette Commune Du
 jour d'hier;

Le Conseil Municipal de la Commune de Combieu, convoqué extraordinairement
 en assemblée à la Maison Communale présidé par le Maire, lequel a précédé
 sur les bureaux les susd. arrêtés, lecture faite d'icelux);

Considérant qu'ord. l'âge de la majorité des Conscrits Municipaux de
 Déterminé le mode de Désignation des Conscrits qui doivent dans chaque
 Commune faire partie du Contingent);

Considérant que la Commune de Combieu doit pour son Contingent
 fournir dans la levée dont est question, un Conscrit de l'an Dix;

Considérant que dans lad. Commune il y a quatre Conscrits de l'an
 Dix, sortés sur le tableau et domiciliés en telle;

L'Assemblée mise en délibération, et après un Mûr Examen de
 Conseil Municipal de la Commune de Combieu à arrêté que le choix
 d'un Conscrit seroit Désigné par un sort tiré au sort
 par les quatre Conscrits en personne, séance tenante, et que pour
 cet effet ils seroient invités de se rendre au Bureau;

Ces faits et après d'en avoir donné lecture du
 susd. arrêté, le Conseil a fait procéder au tirage au sort en la forme
 ordinaire, et par le résultat dudit tirage, le sort est tombé sur
 Le Citoyen François Nange Munié demeurant au hameau de
 La Montine Commune de Combieu né le 2 Janvier 1781 taille
 de un Mètre et 652 Millimètres cheveux et sourcils châtaines yeux
 gris, nez relevé, front bien fait Menton rond Bonne Moyenne

De tout quoi a été dressé le présent procès verbal fait et

Clos à Combieu les jours mis en an que dessus.

Faugeron ~~Forêt~~ Valade puberly pajot
 Jouis Duboulet Chevriers
 Boulland Maire